



TP 54 : Les conséquences d'un accident vasculaire cérébral

On cherche à savoir si, après un AVC, la peintre Mme X sera toujours capable d'exercer son métier. On veut donc vérifier si les zones de son cerveau qui sont utilisées pour son métier n'ont pas été endommagées. Pour cela, on dispose d'IRM et de celui de Mme X. Tout dépend des IRM proposés : On peut regarder l'IRM de quelqu'un en train de faire un mouvement de main/poignet pour voir quelles zones du cerveau sont impliquées dans la peinture, le dessin, puis nous allons visualiser l'IRM de Mme X afin de vérifier si ce sont bien les mêmes zones qui sont actives. Si non, alors Mme X aura des difficultés à dessiner. Ensuite nous pouvons regarder l'IRM de quelqu'un ayant un stimuli visuel (Mme X est peintre coloriste donc a besoin de très bien voir les couleurs). Si les zones actives sont les mêmes que celles de Mme X quand elle regarde des couleurs, alors elle sera en mesure d'exercer son métier.